

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

20/11/2024

N° E24000201 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 20/11/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 07/11/2024, la lettre par laquelle Monsieur le président de GRAND LAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 2 du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Lac (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Patrick PENDOLA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Madame Violette RAGUE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de GRAND LAC, à Monsieur Patrick PENDOLA et à Madame Violette RAGUE.

Fait à Grenoble, le 20/11/2024

Le vice-président,



Stéphane WEGNER